

# Itinéraires culturaux retour aux basiques de l'agronomie

*Grenelle de l'environnement, conditionnalité, contraintes sanitaires, sécurité alimentaire : les réglementations environnementales mettent la pression sur l'utilisation des intrants dans les exploitations. Nos repères culturaux s'en trouvent bouleversés. Finies les recettes, mais beaucoup d'observation dans les parcelles et un retour aux basiques de l'agronomie.*

Jacques Mathé, économiste

**Comment diminuer les intrants** tout en gardant ses rendements et en pilotant les itinéraires culturaux dans le respect des différentes réglementations ? C'est tout le challenge auquel sont confrontés les agriculteurs.

Depuis une quarantaine d'années, ils ont sécurisé les itinéraires culturaux en utilisant les intrants de plus en plus performants proposés par l'agrofourmiture (fabricants d'engrais, semenciers, agrochimistes). Ces intrants ont largement amélioré

de récolte) ont aussi participé à l'amélioration des performances dans le secteur végétal.

## Compétences agronomiques pointues

Revers de la médaille, on peut se demander si une partie des compétences initiales des producteurs ne s'est pas transférée dans les outils (matériel et intrants) au détriment de l'observation des cultures et des compétences agronomiques. Ce phénomène est amplifié par l'absence de disponibilité en main-d'œuvre de certaines exploitations, qui cherchent en permanence à gagner du temps sur les conduites culturales au détriment de leur qualité.

Aujourd'hui, pour à la fois réduire l'empreinte écologique et maintenir la productivité à l'hectare, l'assurance rendement apportée par les protections phytosanitaires et les fumures devra être complétée par des compétences agronomiques pointues. Cela implique un savoir-faire en terme d'observation des cultures, de capacité à intervenir rapidement. Car, souvent, les conditions optimales ne durent qu'un moment...

*Encore plus grave, certains producteurs sont confrontés à de véritables impasses techniques.*

les rendements, aussi bien en quantité qu'en régularité, réduisant ainsi les risques culturaux. Ils ont joué un rôle d'assurance-volume, qui a fortement favorisé la stabilité des exploitations du secteur végétal (céréales, fruits et légumes, viticulture...).

Les innovations dans la mécanisation (travail du sol, puissance de la traction, matériel de semis, de traitement,



Les applications de phytos sont à l'heure ou à la demi-journée près...

Analyse de sols, profil racinaire, climatologie, conditions agronomiques, techniques culturales simplifiées, tour de plaine régulier, il faudra maîtriser tous ces outils pour répondre au défi environnemental. Or, après quelques décennies de conduite culturale codifiée, une partie de ces compétences est à redécouvrir.

## Cocktail explosif

C'est d'autant plus vrai pour les exploitations qui bénéficiaient du filet protecteur de la PAC et dont la sole était constituée de cultures COP (Céréales Oléo-Protéagineux).

Encore plus grave, certains producteurs sont confrontés à de véritables impasses techniques. C'est le cas des arboriculteurs, légumiers et viticulteurs : l'interdiction de certaines matières actives les confronte à un véritable vide dans la protection sanitaire des plantes. Les Instituts techniques, la recherche agronomique, les firmes, doivent apporter les réponses rapides à ces impasses. Sinon, la prise de risque sera maximale pour ces producteurs. L'irrégularité dans les rendements pourrait s'ajouter à la volatilité des prix, un cocktail explosif dans la conjoncture actuelle.



Réduire son empreinte écologique tout en maintenant la productivité : c'est le défi que les agriculteurs doivent relever dès à présent.

### Au Québec, c'est possible !

#### Le Québec a développé une vraie expertise dans les conduites culturelles raisonnées.

Les réglementations environnementales mises en place dès 1996 ont eu pour conséquences une élévation des compétences agronomiques des producteurs québécois.

Les pouvoirs publics ont accompagné le dispositif réglementaire par un soutien à l'accompagnement des producteurs en finançant une partie du conseil agro-environnemental.

Le développement des Clubs Conseils en Agro-environnement a favorisé les conduites culturelles respectueuses des milieux. Après 12 années de références, les écarts de savoir-faire entre les producteurs québécois et français sont patents. Les agronomes québécois ont aussi largement fait évoluer leur degré d'expertise en sécurisant les parcours cultureux tout en diminuant les quantités de pesticides et de fertilisation. Pour preuve : les herbicides ont diminué de 30 % en 8 ans, le phosphore de 20 % en 5 ans.

Cette expertise agronomique bénéficie à d'autres producteurs, notamment aux producteurs biologiques, soumis à des aléas agro-climatiques et à des impasses techniques.

### Un accompagnement à la hauteur

Cela pose aussi tout le problème de l'accompagnement des politiques publiques.

Dans les phases de mutation du métier, l'efficacité de ces politiques et la sécurité financière des exploitations dépendent totalement des transferts de compétences au niveau des agriculteurs.

Toute la question est donc de savoir qui va assurer ces transferts ? Comment l'accompagnement des producteurs peut-il s'organiser ?

Faut-il redécouvrir l'utilité de petits groupes de producteurs, du type CETA,

pour acquérir les compétences agronomiques ? Des initiatives collectives se font jour, telle l'association Terr'Avenir qui accompagne les agriculteurs dans une amélioration continue de leurs performances environnementales. D'autres groupes de producteurs travaillent sur les TCS (Techniques Culturelles Simplifiées).

Le challenge est de vulgariser rapidement et massivement ce transfert de savoir-faire. Les réglementations s'appliquent dès aujourd'hui ; tout retard dans la mise en œuvre de techniques culturelles adéquates peut pénaliser la performance économique des exploitations.



### Réglementations environnementales : un manque de lisibilité

#### Trois acteurs sont à l'origine des différentes réglementations :

- **L'Union Européenne** conditionne le versement des soutiens aux producteurs au respect de pratiques respectueuses de l'environnement. S'y ajoutent des règlements spécifiques sur l'utilisation ou l'interdiction de certaines matières actives entrant dans la composition des produits phytosanitaires ainsi que des programmes débordant le cadre de l'agriculture comme Natura 2000.
- **Les États**, la France par exemple, complètent les dispositifs européens par des règles de préservation contextualisées (réglementation sur la ressource en eau, sur le maintien des surfaces herbagères, mise aux normes des bâtiments...). Ces réglementations sont prolongées par les politiques des collectivités territoriales qui peuvent aussi encadrer les conditions de la production agricole sur certains territoires fragiles. Le Grenelle de l'Environnement est venu ajouter (et compléter) une nouvelle batterie de règles dans une logique de développement durable de l'agriculture.
- **Les filières de transformation**, par le biais de contrats, influencent les conditions de production, notamment les normes concernant la sécurité alimentaire. L'empilement de ces différentes réglementations, le cloisonnement des acteurs, est souvent mal perçu par les agriculteurs. Non pas qu'ils remettent en cause majoritairement les mesures, mais ils n'en comprennent pas toujours le sens. Observons que, sur ce point, les pouvoirs publics n'ont pas vraiment fait preuve de pédagogie, et n'ont pas anticipé les conséquences de certaines mesures sur les techniques alternatives à mettre en œuvre et sur les compétences nouvelles qu'elles exigent pour les producteurs.